

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 13 décembre 2018, tenue dès 17 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : "Mesdames, Messieurs. Il est 17 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir la sixième et dernière séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier et aux représentants de la presse. Finalement, je vous prie d'excuser ce soir M. Francis Daetwyler, conseiller municipal, qui est absent pour des raisons de maladie. Je lui souhaite un bon et prompt rétablissement."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate l'absence d'un scrutateur et demande au parti socialiste de nommer un remplaçant."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Nous proposons M. Olivier Zimmermann, PS."

M. Claude-Alain Tanner, président : "M. Olivier Zimmerman, PS, est déjà 2^{ème} vice-président."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Alors, nous proposons Mme Bettina Zürcher, PS."

...Mme Bettina Zürcher, PS, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, nous demandons une modification de l'ordre du jour. Conformément à l'article 45 du règlement de l'organisation de notre commune qui stipule que le Conseil de ville peut soumettre des objets de sa compétence à la décision du Corps électoral, la fraction socialiste vous propose une modification de l'ordre du jour dont l'intitulé est : Projet de Maison de la musique : avis du Corps électoral. En effet, beaucoup d'entre vous sont d'avis qu'il faut donner un signal fort à ce projet et peut-on imaginer de meilleur signal que l'avis du Corps électoral. Nous sommes devant un investissement très conséquent et la fraction socialiste trouve normal que les citoyennes et citoyens de Saint-Imier puissent dire s'ils veulent ou non de ce projet ainsi que du plan financier."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien, quelqu'un souhaite-il encore s'exprimer."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Nous allons donc passer au vote la proposition du parti socialiste qui demande une modification du point 8 de l'ordre du jour, les conseillères et conseiller de ville qui sont..."

...M. Claude-Alain Tanner, président, est interrompu par M. Patrick Domon, ARC,...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Oui, pardon, M. Patrick Domon, ARC ?"

M. Patrick Domon, ARC : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien, nous allons reprendre la séance à 17 h 38."

...Il est 17 h 33, suspension de séance...

...Il est 17 h 38 reprise de la séance...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer par rapport à la modification demandée par le parti socialiste."

M. Patrick Tanner, maire : "J'avais prévu de transmettre cette information dans mes communications, mais je pense qu'il est important que je vous la donne à ce stade de la discussion, afin que vous puissiez prendre une décision en toute connaissance de cause. Donc, ma communication porte sur le point 8 de l'ordre du jour, le point qui fait l'objet d'une demande de modification, concernant le Crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de CHF 885'000.- pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège. En effet, en date du 6 décembre dernier, le comité d'initiative « Maison de la musique - Abrogation de la décision du Conseil de ville du 6 septembre 2018 » a déposé son initiative à la chancellerie municipale, munie de 230 signatures selon les initiants. Conformément aux art. 30 et ss. du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le Conseil municipal contrôlera la validité de l'initiative et le nombre des signatures et si cette dernière est recevable, il la soumettra au Conseil de ville, accompagnée de son rapport dans un délai de 6 mois suivant son dépôt. Sans préjuger de sa validité et comme le point figure à l'ordre du jour de la séance de ce soir pour décision, le Conseil municipal estime qu'il appartient au Conseil de ville de décider s'il souhaite ou non l'entrée en matière sur cet objet ou soumettre l'objet de votre compétence au Corps électoral. Pour ce faire, le Conseil municipal estime qu'il serait probablement opportun d'entendre les arguments des représentants du comité d'initiative présents dans la salle quant à la finalité de leur initiative et de leurs souhaits."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette modification de l'ordre du jour ne remplace par le point 8, c'est un point qui se rajoute. C'est une ligne de plus, ça joue ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "D'accord."

M. Patrick Domon, ARC : "Le projet de la Maison de la musique nous a d'emblée séduits. Porté par des gens passionnés, connaisseurs, compétents et rigoureux, analysé par une commission temporaire représentée par tous nos partis, porté à la votation de notre législatif après débats et justifications claires et précises, ce projet a l'âme des grands projets qui feront rayonner notre Ville et notre région, et renaître de ses cendres un monument en ruines. Certes, l'investissement est conséquent. Mais, oserons-nous dire, à la hauteur de ses ambitions. Oui, le denier public mérite toute notre attention, mais les mesures sont prises en ce sens. La manière un peu cavalière d'interférer sur le cours normal du traitement de cet objet ne nous convient pas. Nous souhaitons ce soir maintenir l'objet à l'ordre du jour tel qu'il nous a été proposé par un protocole politique maintes fois expérimenté et validé, et ainsi s'exprimer concrètement sur l'investissement proposé, donnant ainsi un signal fort et clair à toutes les personnes engagées dans ce beau projet, que nous profitons de remercier une fois encore pour leur ténacité, leur courage, et leur patience. Donc, nous ne souhaitons pas modifier l'ordre du jour."

Mme Talika Gerber, PLR : "La fraction PLR souhaite maintenir l'ordre du jour tel qu'il nous est proposé ce soir."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Nous allons passer au vote la proposition du parti socialiste qui demande une modification du point 8 de l'ordre du jour. Les conseillères et conseillers de ville qui sont d'accord de modifier l'intitulé du point 8, en ajoutant : Projet de Maison de la musique : avis au Corps électoral, sont priés de le manifester en se levant."

Le vote fait constater 4 voix en faveur de la modification. (22) voix contre la modification. Il n'y a pas d'abstention.

M. Claude-Alain Tanner, président : "Nous n'avons pas encore procédé à l'appel, donc, il est difficile de savoir précisément combien nous sommes ce soir. Au vu du vote, est-ce que l'on peut considérer que la modification est donc refusée ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, nous avons compris."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Est-ce que des modifications sont encore demandées."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- prévu au plan financier, pour la réalisation du projet pilote de chauffage à distance géothermique dans le secteur HJB – Roseraie – ceff SANTÉ-SOCIAL – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
6. Crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
7. Crédit d'engagement de CHF 250'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles – décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de CHF 885'000.- (CHF 790'000.- en cash et CHF 95'000.- d'estimation de la valeur de la donation) pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège – décider du mode de financement : décision
9. Rapport final des motions groupées « Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier », déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, et « Paiement de 50% des jetons de présence en bons CIDE », déposée le 12 mars 2018 à la chancellerie municipale par la fraction libérale-radical : approbation
10. Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier : approbation
11. Motions et interpellations
12. Petites questions
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernén (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Denis Gerber (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel

Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), M. Olivier Zimmermann (PS) et Mme Bettina Zürcher (PS)

Sont excusés : Mme Danika Perret (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), Mme Nathalie Fiechter (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : M. Francis Daetwyler

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai plusieurs communications à vous apporter ce soir. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai eu le plaisir de représenter notre conseil, le samedi 27 octobre dernier, à l'occasion de l'ouverture officielle de la Clientis Arena. Cette nouvelle et magnifique infrastructure sportive semble faire l'unanimité auprès des amateurs de glace et des supporters des clubs du Vallon. Le lendemain, dimanche 28 octobre, notre 1^{er} vice-président, M. Gaëtan Aellen, PLR, a représenté notre conseil lors de la 30^{ème} édition de la Bourse Timbro-Cartes. Il s'est réjoui du succès populaire de cette manifestation. Le samedi 3 novembre, accompagné de M. Thierry Spring, PLR, scrutateur, je me suis rendu à la rencontre des conseils de ville et des conseils généraux du Jura et Jura bernois. Cette année, il appartenait à la commune des Bois d'organiser cette traditionnelle journée lors de laquelle nous avons pu échanger sur nos différents conseils et la vie politique des communes. Cette journée récréative nous a également permis de découvrir les atouts touristiques de la région des Franches Montagnes. Je profite de l'occasion pour féliciter les membres du bureau du Conseil général des Bois pour la parfaite organisation de cette journée conviviale de rencontres et de partage. Le vendredi 9 novembre, sur invitation du Centre de culture et de loisirs, j'ai représenté notre conseil au vernissage de l'exposition de Monsieur Jean-Daniel Rohrer, artiste-peintre né à Tramelan, aujourd'hui domicilié au Canada où il est nommé membre de l'Académie royale des Arts de ce pays. Ce vernissage s'est déroulé en présence de l'ambassadrice du Canada en Suisse, Madame Susan Bincoletto, et a réjoui une joyeuse assistance autour des étonnantes œuvres de cet artiste canado-suisse. Je précise, pour les amateurs de peinture, que l'exposition de Monsieur Jean-Daniel Rohrer se tient jusqu'au 20 décembre prochain dans les locaux du Relais culturel d'Erguël. Le vendredi 16 novembre dernier, sur invitation du ceff, j'ai représenté notre conseil lors des traditionnelles portes ouvertes de ce centre de formation. Nous sommes effectivement bien chanceux de pouvoir disposer, à Saint-Imier, d'un tel institut offrant de nombreuses formations professionnelles aux jeunes de notre commune mais aussi de la région. Et finalement, le 16 novembre, j'ai participé

avec une délégation du bureau à la soirée des promotions civiques organisée cette année, et à la perfection, par la commune de Cormoret. Cette soirée, réunissant les jeunes citoyens de Courtelary à La Ferrière, fut conviviale et sympathique. Au terme de la partie officielle, un repas fort apprécié a réuni les jeunes citoyens et les représentants des autorités politiques. Une Silent Party a clos la soirée dans une ambiance festive.

Au sujet des correspondances, nous avons reçu une carte de vœux des Ecoles enfantine et primaire de Saint-Imier, dont je vous donne lecture :

"A l'Aube de Noël,
Nous vous souhaitons un merveilleux temps de fête
Illuminé d'amour, de moments de rire et de partage.

Que l'année 2019 soit pétillante de joie et de gaieté ;
Qu'elle vous apporte le bonheur et la réussite dans vos projets
et l'accomplissement de vos vœux."

Signé par : Mathias Krähenbühl (Directeur), Valérie Ritz (Directrice OMPP), et Thibaut Hostettler (Vice-directeur)

Je présente encore le dessin de la carte qui a été réalisée grâce aux travaux des élèves de la classe 4 A de Mmes Schneider et Schwendimann.

...M. Claude-Alain Tanner, président, montre le dessin la carte de vœux...

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai deux communications à vous transmettre. Tout d'abord, une nouvelle d'importance pour le développement touristique et économique de Saint-Imier. L'hôtel tant attendu à Saint-Imier est concrétisé. Un projet innovateur a été présenté à la presse ce jeudi. Porté par des investisseurs reconnus de la branche hôtelière, il pourrait accueillir ses premiers clients à fin 2019. Luc Chételat, administrateur du site de Delémont de la Haute école de gestion Arc, et Paul Dubrulle, cofondateur du groupe hôtelier Accor, n'en sont pas à leur coup d'essai. Conscients du potentiel imérien, ils se sont approchés de la commune de Saint-Imier en 2016. Aujourd'hui, leur projet est prêt à être lancé. L'hôtel prendra place sur le Plateau de la Gare, entre l'actuel quai des marchandises et la Place des Abattoirs. D'une longueur de 85 mètres, le bâtiment comptera trois niveaux, rez-de-chaussée compris. Son coût total se situera entre 5,5 et 6 millions de francs. L'hôtel comptera 32 chambres 2 étoile de 15 à 16 m², 12 chambres 4 étoiles de 22 à 23 m² et deux dortoirs. Il n'abritera pas de restaurant, sinon une salle pour les petits déjeuners. Son exploitation ne se fera pas sous franchise Accor, mais sous une marque hôtelière créée spécialement pour le projet. Son concept se veut innovateur. C'est donc une magnifique nouvelle pour le développement de notre commune et j'espère que ce projet pourra voir le jour très prochainement.

Ma seconde communication portera sur le suivi du dossier du quai n° 1 de la Gare de Saint-Imier et sa marquise protégée. En effet, comme je vous l'avais annoncé, une délégation de notre Municipalité a rencontré Mesdames Carmen Grosse et Daniella Di Strasi Cirillon du département Infrastructure Projets – Engineering des CFF en date du 2 novembre dernier. A cette occasion, nous avons eu l'occasion de découvrir les différentes variantes envisagées par les CFF pour la rénovation de la marquise historique du quai 1. Les discussions ont été constructives et l'exécution est prévue pour 2020 pour autant que des solutions soient trouvées avec les Monuments historiques du canton de Berne. La question de l'étaillage provisoire a naturellement été abordée et une solution de compromis a été trouvée avec CFF. Ainsi, l'étaillage provisoire actuel, visuellement relativement lourd, sera démonté après l'hiver 2018/2019, soit autour de la mi-mars 2019. Pour l'ensemble de la période estivale. Et puis, pour la période hivernale 2019/2020, les CFF remettront en place les étaillages provisoires,

mais dans une version esthétiquement un peu plus légère. Nous espérons ensuite que les travaux définitifs pourront intervenir durant la période estivale 2020."

4. Don du Conseil de ville

M. Claude-Alain Tanner, président : "Nous allons traiter ce point de la manière suivante : dans un premier temps, je vous présenterai l'association que le bureau vous propose comme bénéficiaire du don de CHF 2'000.- puis nous passerons au vote. Les membres du bureau, à l'unanimité, vous proposent de soutenir le Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC), anciennement Home d'enfants de Courtelary, en lui versant un don de CHF 2'000.-. Le CEPC reste l'unique Foyer d'internat scolaire de la partie francophone du canton de Berne. Il est ouvert 365 jours par an et accueille des jeunes en difficulté provenant de la région. Des enfants de Saint-Imier le fréquentent également. Le CEPC est une institution privée, reconnue d'utilité publique, membre de l'Association des Œuvres d'Utilité Publique du district de Courtelary (AOUP). Ce don de CHF 2'000.- servira notamment à offrir une course d'école aux jeunes en question ou encore des cadeaux de Noël pour les enfants qui n'ont pas la chance de réveillonner en famille."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote."

Au vote, le don annuel de CHF 2'000.- du Conseil de ville est attribué au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary, à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- prévu au plan financier, pour la réalisation du projet pilote de chauffage à distance géothermique dans le secteur HJB – Roseraie – ceff SANTÉ-SOCIAL – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Dans le cadre de ses réflexions en faveur du développement durable de notre ville, la Municipalité de Saint-Imier étudie depuis quelque temps déjà un projet pilote de chauffage à distance (CAD). Celui-ci concerne le site imérien de l'Hôpital du Jura bernois (HJB), le Home la Roseraie et le bâtiment communal situé Route de Sonvilier N°3, qui héberge actuellement le ceff SANTÉ-SOCIAL. Ce réseau aura comme source de chaleur une énergie renouvelable locale, l'eau du puits des Sauges, qui alimentera en eau potable le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes.

Cette opportunité est liée à la température de l'eau extraite, qui est d'environ 20°C tout au long de l'année. Grâce à un réseau de distribution basse température et à des pompes à chaleur décentralisées adaptées à chaque bâtiment, il sera possible de chauffer de manière performante et dans le respect de l'environnement de nombreux immeubles de la localité.

Dans un premier temps, les Services techniques proposent de réaliser un projet pilote dans les environs immédiats du nouveau réservoir des Philosophes.

La gestion du nouveau système de chauffage reposera sur les principes du contracting. Cela signifie que l'investissement nécessaire à la réalisation du projet sera pris en charge par la commune qui en assurera le fonctionnement via ses Services techniques. Le réseau de CAD comprendra l'ensemble des installations, de l'échangeur de chaleur du Réservoir des Philosophes jusqu'aux compteurs de chaleur des différents clients.

Le projet prévoit que les propriétaires des bâtiments raccordés au CAD paieront une participation de raccordement de CHF 150.- par KW thermique installé (ce qui représenterait au total une somme de CHF 103'500.-), ainsi que les frais du raccordement de l'installation, du compteur au réseau de distribution intérieur. La facturation des frais de chauffage se fera ensuite en fonction des KWh thermiques consommés, dont le prix intégré sera compris entre 13 et 15 ct/ KWh (tarif puissance installée et prix par KWh) suivant le coefficient de performance de l'installation. Un contrat sera signé avec chaque client et le prix de l'énergie sera fixé par le Conseil municipal.

Selon les projections actuelles, ce système permettra de fournir près de 2 millions de KWh chaleur à l'HJB, à la Roseraie et au bâtiment communal Route de Sonvilier N°3, ce qui représente plus de 220'000 litres d'équivalent mazout et une économie de 580 tonnes de CO₂ par an. Pour obtenir ce résultat, la température de l'eau du puits sera abaissée de 2 à 3 degrés. Notons encore que la consommation des pompes à chaleur (PAC) représentera plus de 500'000 KWh d'énergie électrique fournie par les Services techniques. Il est important de préciser que l'énergie utilisée sera composée d'électricité renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique suisse (produit TOPAZE).

Le projet va bénéficier fortement des synergies avec le projet de nouvelle adduction d'eau des Sauges. Outre le fait que l'extraction de chaleur pour le CAD va permettre de baisser la température de l'eau potable extraite du puits des Sauges sans frais de traitement pour le domaine de l'eau, l'utilisation des fouilles du réseau d'eau pour les conduites de chauffage permettra également de réaliser d'importantes économies.

Des discussions ont eu lieu avec l'office cantonal chargé des problèmes énergétiques. Selon ses calculs, une subvention de l'ordre de CHF 170'000.- devrait être allouée au projet. Ce soutien dépendant des quantités de chaleur vendues, il sera chiffré plus précisément lorsque les consommations effectives des clients seront connues.

Au niveau financier, l'investissement et les coûts de fonctionnement seront entièrement autofinancés (FS) par la vente de KWh chaleur aux clients raccordés.

Les frais financiers ont été calculés avec un loyer de l'argent à 4% par an sur une période de 30 ans pour le réseau de distribution et 15 ans pour les équipements et les machines. Ils représentent un montant annuel de CHF 91'391.-. Les frais d'exploitation (locaux, frais de personnel, électricité, révision annuelle) devraient quant à eux avoisiner les CHF 35'000.- par an. Finalement, le coût de l'énergie électrique devrait se chiffrer à quelque CHF 122'462.-. Le total des frais annuels serait par conséquent de CHF 248'853.-.

La fourchette de prix du KWh communiquée aux clients est comprise entre 13 et 15 ct/ KWh et dépendra des coûts réels du projet, une fois celui-ci réalisé, et du coefficient de performance (COP) du système de chauffage. Pour faire les simulations, nous avons considéré un COP légèrement supérieur à 3, ce qui paraît raisonnable dans de telles conditions.

Une marge bénéficiaire de 5% a été incluse dans le prix du KWh, ce qui représente un bénéfice annuel de l'ordre de CHF 6'300.- lié à la vente de l'énergie.

Pour le Conseil municipal, il s'agit d'une magnifique opportunité d'exploiter un grand potentiel d'énergie renouvelable disponible. Sa concrétisation bénéficiera tant à notre planète qu'au

projet d'adduction d'eau. Il s'agit d'une chance unique de réaliser une opération innovante au niveau national et d'exploiter ainsi une ressource qui permettra de réduire de manière considérable notre empreinte carbone.

Si ce projet pilote est concluant, une étude sera menée dans un second temps par les Services techniques, afin d'étendre cette source d'énergie renouvelable et de chauffer de nombreux immeubles dans le secteur centre de notre localité.

Compte tenu de ce qui précède et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal, unanime, vous propose de préavis favorablement au Corps électoral le projet de « CAD Santé », la libération d'un crédit d'engagement CHF 1'400'000.- prévu au plan financier ainsi que son financement par l'emprunt.

En cas de préavis favorable de votre autorité, l'objet sera soumis au Corps électoral lors des votations fédérales du 10 février 2019. Si l'objet est approuvé, le règlement concernant le financement spécial relatif au chauffage à distance sera soumis à votre autorité dans une séance ultérieure.

Ouverture de la discussion :

Mme Morgane Bussian, ARC : "Notre fraction a lu avec intérêt et enthousiasme le rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du chef du Service de l'équipement. Tout en étant bénéfique pour notre planète, il s'agit là aussi d'une merveilleuse opportunité pour Saint-Imier. Outre l'exploitation d'une ressource qui permettra de réduire considérablement notre empreinte carbone, notre Ville pourra exploiter un grand potentiel d'énergie renouvelable. Alternative régionale et communale préavise favorablement au Corps électoral la libération d'un crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- pour le projet pilote "Chauffage A Distance Santé", prévu au plan financier, ainsi que son financement par l'emprunt."

Mme Bettina Zürcher, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil municipal avec beaucoup d'intérêt. Très sensible à l'écologie, au respect de l'environnement, à la problématique du développement durable, notre groupe se réjouit de soutenir ce projet innovant qui permettra à la commune non seulement d'exploiter des énergies renouvelables et de réduire notre empreinte carbone, mais aussi de réaliser d'intéressantes économies. Elle espère également que ce projet de chauffage à distance sera concluant et qu'il puisse s'étendre plus loin dans notre localité, voire qu'il inspire d'autres collectivités à suivre le même chemin. Il devient en effet urgent de faire preuve de créativité pour protéger les ressources énergétiques de la planète et ce projet de chauffage à distance utilisant l'eau du puits de Sauges s'inscrit totalement dans cette démarche. A l'unanimité la fraction socialiste préavise donc favorablement au Corps électoral le projet de "CAD Santé", la libéralisation d'un crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- prévu au plan financier, ainsi que son financement par l'emprunt."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Le projet pilote du chauffage à distance géothermique dans le secteur de l'Hôpital, La Roseraie, et le ceff SANTE-SOCIAL, a retenu toute notre attention. Cette opportunité de pouvoir produire du chauffage basse température est favorable à l'environnement, valeur défendue par notre Ville. Sur les projections actuelles, ce type de chauffage permettra de fournir environ 2 millions de kWh, soit 220'000 litres de mazout en moins et 580 tonnes de CO₂ également en moins par an. Dans ce projet nous allons également utiliser de l'électricité renouvelable Topaze. Le PLR à l'unanimité soutient ce crédit d'engagement de CHF 1'400'000.-, prévu au plan financier, ainsi que son financement par emprunt."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- prévu au plan financier, pour la réalisation du projet pilote de chauffage à distance géothermique dans le secteur HJB – Roseraie – ceff SANTÉ-SOCIAL, financé par l'emprunt, est préavisé favorablement, à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Les différents services de la Municipalité ne disposent pas des infrastructures nécessaires et adéquates leur permettant un fonctionnement optimal et efficient. En effet, ils sont dispersés dans de nombreux endroits de la localité et les matériaux ainsi que l'outillage ne sont pas toujours entreposés dans de bonnes conditions.

A l'heure actuelle, les Travaux publics sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment des Noyes attendant à la déchetterie intercommunale. Une partie du matériel était jusqu'à peu entreposé sous les gradins de la Patinoire d'Erguël. D'autres équipements sont encore dispersés dans les anciens abattoirs municipaux ainsi qu'à l'ancien manège.

En ce qui concerne le Service de l'équipement, ce dernier occupe actuellement l'étage du dépôt des Noyes ainsi qu'un local à l'arrière du garage Merija pour les installations électriques provisoires. En outre, du matériel est également entreposé sur la parcelle de l'ancienne usine à gaz ainsi que dans les anciens abattoirs.

Comme vous le savez, les locaux situés sous les gradins de la patinoire ont dû être libérés, afin de permettre les travaux d'assainissement aujourd'hui achevés. Ces surfaces ne sont plus disponibles pour du stockage. Le bâtiment des abattoirs peut potentiellement changer de propriétaire rapidement suite à l'inscription d'un droit d'emption décidé par votre Conseil en date du 8 mars 2018. Enfin, l'ancien manège fait également l'objet d'un projet de réaffectation avec le dossier de la « Maison de la musique » qui vous est soumis pour décision au point 8 de l'ordre du jour. Des premières mesures urgentes ont d'ores et déjà été prises par le Conseil municipal en 2017 pour entreposer du matériel de manière provisoire chez des tiers.

Il y a donc urgence, afin de permettre aux différents services communaux de retrouver des locaux dignes et fonctionnels, et surtout de garantir leur bon fonctionnement.

Plusieurs possibilités évaluées

Pour des questions d'unité de lieu et de proximité avec la déchetterie, le Conseil municipal estime que la solution la plus rationnelle pour les Travaux publics consiste à occuper l'ensemble du bâtiment des Noyes. En outre, l'acquisition dans un second temps d'un silo à sel permettrait également de libérer de la place à l'intérieur des locaux et d'y regrouper à terme le centre de collecte des déchets carnés actuellement localisé dans une annexe du complexe des anciens abattoirs. L'ensemble des activités et des équipements de ce service serait ainsi centralisé de manière durable dans le bâtiment des Noyes.

La mise en œuvre de cette solution implique le jeu des chaises musicales. En effet, en libérant l'espace qu'il occupe dans le bâtiment des Noyes, le Service de l'équipement se retrouve sans locaux.

L'acquisition d'un nouveau bâtiment pour le Service de l'équipement représente ainsi la seule solution permettant de concentrer l'ensemble du matériel sur un seul et même site et d'offrir aux monteurs de bonnes conditions de travail, adaptées aux besoins actuels.

Compte tenu de cette situation et afin de permettre aux Services techniques d'accomplir leurs tâches à moyen terme, plusieurs bâtiments pouvant servir d'entrepôt et d'ateliers ont été évalués. L'option prévoyant la construction d'un bâtiment neuf a rapidement été abandonnée en raison de l'absence de terrain à bâtir disponible.

Le futur entrepôt doit être suffisamment grand pour devenir le site unique de localisation des Services techniques, avec des accès adaptés aux véhicules lourds pour la livraison de matériel. Le bien-fonds doit présenter une surface suffisante pour permettre le parcage des véhicules, la mise en place de stockages extérieurs et d'éventuelles extensions futures.

Les bureaux des responsables des Services techniques resteront localisés dans le bâtiment central de l'administration communale à la Rue Agassiz.

Plus de 1500 m² d'entrepôts couverts

Après plusieurs mois d'investigations et de discussions, le Service de l'équipement et le Conseil municipal sont arrivés à la conclusion qu'un seul endroit correspondant aux critères retenus est actuellement disponible. Il s'agit de la parcelle N° 32 où se trouvent les bureaux et les entrepôts de l'ancienne entreprise Zanella, au sud des voies CFF.

La surface de cette parcelle est de 3'057 m² et de forme rectangulaire. Plusieurs entreprises et particuliers louent actuellement des surfaces de stockage dans ces bâtiments. En cas d'achat par la commune, les locataires devront libérer les locaux et évacuer leur matériel.

Les entrepôts et garages situés sur la parcelle disposent d'une structure bétonnée en bon état, mais ils nécessiteront des travaux de rénovation conséquents, afin de rendre les locaux totalement fonctionnels (toit, façades, portes de garage, installations intérieures, chauffage, accès à l'étage).

Deux entrepôts sont cependant en très mauvais état et ne pourront pas être maintenus ou rénovés pour des questions de coûts et d'image. Le projet prévoit leur démolition, afin de créer des places de parc et des surfaces de stockage extérieures.

Au total, une fois le projet réalisé, plus de 1500 m² d'entrepôts couverts seront à disposition ainsi que 800 à 1000 m² de stockage extérieur, ce qui correspond entièrement aux besoins actuels des Services techniques.

Afin d'estimer la valeur vénale du bien-fonds ainsi que les travaux à réaliser, le Service de l'équipement a mandaté un architecte de la place au printemps 2018. Les conclusions de l'étude présentent un coût total de CHF 1'800'000.- composé d'un prix d'achat de CHF 820'000.- (taxes et frais compris) et de travaux de démolition et de rénovation de CHF 980'000.-, selon détails fournis en annexe.

Impact financier supportable

Les Services techniques paient à la commune une location pour les bureaux et les entrepôts utilisés. Ainsi, il est prévu que le crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- destiné au projet de nouveaux entrepôts soit financé par le budget communal. Cette dépense occasionnera des frais de location d'entrepôts de CHF 140'000.- par an pour les Services techniques. Si on déduit les loyers actuels de CHF 30'000.-, le montant supplémentaire de CHF 110'000.- sera réparti entre les quatre domaines, à raison de 30% (CHF 33'000.-) pour l'électricité, 25% (CHF

27'500.-) pour l'eau potable, 25% (CHF 27'500.-) pour le gaz et 20% pour l'assainissement (CHF 22'000.-).

Selon les estimations du Service, il sera possible de répercuter ces nouvelles charges dans les budgets des domaines concernés (financements spéciaux) sans devoir augmenter les revenus pour compenser spécifiquement ces dépenses. Pour le budget communal, l'investissement sera ainsi totalement autofinancé.

Avec la mise en œuvre de cette stratégie, le Conseil municipal propose une solution durable avec un impact financier supportable pour la commune. Cette manière de procéder permet en outre de régler la question des locaux des différents services communaux pour les années à venir, à l'exception des locaux d'archivage de la Municipalité. Pour ces derniers, il s'agit encore de trouver une solution garantissant une bonne conservation des documents officiels. Une étude est actuellement en cours, en collaboration avec Mémoires d'Ici.

Sur préavis unanimes des trois commissions de l'équipement, des bâtiments et infrastructures sportives et des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande aux membres du Conseil de ville de préavis favorablement au Corps électoral un crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-, prévu au plan financier en 2019, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Services techniques. En outre, il propose de le financer par l'emprunt.

En cas de préavis favorable de votre autorité, l'objet sera soumis au Corps électoral lors des votations fédérales du 10 février 2019.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Meyer, ARC : "Nous le savons tous ! Les Services techniques et les Travaux publics sont les parents pauvres en ce qui concerne les locaux mis à leur disposition, locaux disséminés à travers toute la Ville. Veut-on continuer de profiter de l'efficacité et de la qualité de leurs services ? Alors mettons à leur disposition les locaux adaptés à leurs besoins. La parcelle de l'ancienne entreprise Zanella nous semble convenir : emplacement – surface – bâtiment existant destiné à la réaffectation – parcelle non enregistrée comme site contaminé. Après avoir étudié les rapports du chef du Service de l'équipement, et du Conseil municipal, ARC est d'accord à l'unanimité de préavis favorablement le crédit demandé au Corps électoral.

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Depuis de nombreuses années la question des ateliers et dépôts des Services techniques est ouverte. A l'heure actuelle, ils sont installés sur quatre sites, les Noyes, Envers 22, les Abattoirs, et au Manège. Compte-tenu de cette situation et pour libérer de la place pour les Travaux publics, deux possibilités sont envisagées. Construire : pas de terrain disponible. Plusieurs bâtiments pouvant servir d'entrepôt et d'atelier ont été évalués. Un site est retenu, le N° 32, anciennement Zanella SA, au Sud de la ligne de chemin de fer. Parcelle de 3'057 m². Les bâtiments 8 et 10 subiront des travaux de rénovation conséquents. Le 2 et 4 seront aménagés à faibles coûts. Les bâtiments 1, 16 et 18 seront démolis. Coûts des travaux CHF 1'800'000.- prévus au plan financier 2019, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Services techniques. En outre, il est proposé de le financer par l'emprunt. Le PLR à l'unanimité accepte ce crédit de CHF 1'800'000.-."

M. Olivier Zimmermann, PS : "La fraction socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil municipal concernant l'acquisition et la rénovation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques. Il apparaît évident que la situation actuelle n'est plus viable et qu'il est nécessaire de trouver une solution répondant aux besoins des services techniques. Durable et financièrement supportable pour la commune, le projet qui nous est présenté aujourd'hui permettra de sortir de cette situation précaire. Si ce projet est accepté, les employés pourront dès lors accomplir leurs tâches de manière efficace et rationnelle et dans des conditions

adaptées à leurs besoins. C'est donc à l'unanimité que la fraction socialiste préavis favorablement au Corps électoral un crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-, prévu au plan financier en 2019, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Services techniques, ainsi que son financement par l'emprunt."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques, financé par l'emprunt, est préavis favorablement à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement de CHF 250'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport de la cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Depuis plus de deux ans, la plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite située sur l'escalier sud, à l'extérieur de la Salle de spectacles, est hors service. En raison d'un coût de réparation élevé et d'une localisation peu adaptée, le Service a souhaité étudier une solution plus durable et confortable, prévoyant l'installation d'un ascenseur intérieur.

En outre, un contrôle de conformité aux normes incendies du bâtiment a été réalisé récemment par l'AIB. Le rapport met en lumière plusieurs adaptations nécessaires à réaliser jusqu'à fin mars 2020 (mise aux normes des sorties de secours, résistance au feu de certaines portes intérieures). En cas de non-respect des recommandations de l'AIB, l'exploitation de la salle pourra être maintenue, mais avec un nombre de spectateurs limité à 100 sur la galerie contre 128 aujourd'hui.

Selon le Service, il est également nécessaire d'entamer des travaux d'assainissement intérieurs, dont notamment la cuisine qui ne correspond plus aux critères d'hygiène. Par ailleurs, tant dans le bâtiment qu'à l'extérieur, les barrières ne respectent plus les normes requises par le BPA, soit la hauteur minimale de 1.1 mètre.

Afin de répondre aux différentes normes en vigueur (AEAI 2015, hygiène, BPA) et de corriger les principaux défauts constatés, il est proposé l'assainissement de la Salle de spectacles pour un budget global de CHF 550'000.-, détaillé comme suit :

Cuisine : assainissement et mise aux normes d'hygiène	CHF	90'000.00
Terrasse 1 ^{er} étage sud : nouvelle barrière + adaptations	CHF	35'000.00
Espace galerie : construction d'un escalier de secours extérieur	CHF	91'000.00
Divers : aménagements de confort et réparations	CHF	40'000.00
Extérieurs : élargissement accès, escaliers et murets, fontaine	CHF	65'000.00
Ascenseur intérieur en inox et verre	CHF	<u>185'000.00</u>
Total	CHF	506'000.00
TVA	CHF	<u>38'962.00</u>
Total TTC	CHF	<u>544'962.00</u>

Une partie de ce montant (mise aux normes principalement) figure dans le budget 2019 avec une somme de CHF 250'000.- prélevée sur le financement spécial. Un montant supplémentaire de CHF 50'000.00 correspond à l'entretien courant du bâtiment.

Afin de réaliser la totalité des travaux décrits ci-dessus, un montant supplémentaire de CHF 250'000.-, planifié pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles et figurant au plan des investissements en 2019, est sollicité auprès de votre autorité par le Service bâtiments et infrastructures sportives.

Compte tenu de ce qui précède et sur préavis unanime de la Commission bâtiments et infrastructures sportives et à une forte majorité de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, vous propose de libérer un crédit d'engagement CHF 250'000.- prévu au plan financier en proposant de le financer par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, PLR : "Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus aisément aux différents niveaux de la Salle de spectacles, la réalisation d'un ascenseur intérieur est nécessaire, étant donné que la plateforme élévatrice située sur l'escalier Sud est hors service. Au vu de ce qui précède, la fraction PLR accepte la libération du crédit d'engagement de CHF 250'000.- prévu au plan financier, en ayant recours à l'emprunt."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a étudié en détail ce projet de réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles. Comme vous le savez, tout ce qui va dans le sens d'une amélioration des aménagements de notre Cité pour les personnes à mobilité réduite nous tient particulièrement à cœur et fait partie de nos objectifs de législature. Avant de vous donner notre avis, nous aimerions savoir quel est l'aménagement prévu pour le passage de la volée de marches qui amènent au pied de l'ascenseur. Qui peut nous renseigner ?"

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "La découpe sera faite de manière à ce que l'ascenseur soit au niveau de l'Espace Patchwork. Nous avons tenu compte des normes qu'il fallait respecter. Nous n'avons pas laissé quelques marches pour arriver à l'ascenseur."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cela ne ressortait pas très bien sur le plan. Merci pour votre réponse. La fraction socialiste accepte à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 250'000.-, prévu au plan financier, avec un financement par l'emprunt."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Très satisfaite du projet d'ascenseur intérieur proposé pour remplacer l'ancien monte-personnes plus utilisable, la fraction ARC approuve à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 250'000.- prévu au plan financier, financé par l'emprunt. Cette solution est très positive pour les personnes à mobilité réduite souhaitant se rendre à la Salle de spectacles, elles pourront en effet accéder directement à la salle supérieure depuis le rez-de-chaussée. Nous espérons qu'il sera fait en sorte de commencer les travaux dès l'été-automne 2019 comme mentionné dans le rapport, pas que l'état actuel ne se prolonge trop."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 250'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles, financé par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de CHF 885'000.- (CHF 790'000.- en cash et CHF 95'000.- d'estimation de la valeur de la donation) pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Conseil de ville, dans sa séance du 6 septembre 2018, a accepté le rapport final de la commission temporaire « Maison de la musique » par 19 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Suite à cette acceptation et comme annoncé dans son message, le Conseil municipal a sollicité les commissions municipales concernées (bâtiments, culture et finances), afin de lui permettre de vous communiquer son préavis.

Typologie rare

L'ancien manège est un témoin de l'histoire de Saint-Imier. Tout comme celle du rural et de l'habitation qui l'accompagnent, sa construction date du XIX^e siècle (probablement vers 1880).

Il constitue, selon le Service des monuments historiques du canton de Berne, un exemple conservé d'un édifice de typologie rare, implanté dans un site regroupant divers types de bâtiments d'intérêt, significatifs de l'essor et du contexte socio-culturel de notre localité au XIX^e siècle.

Depuis 1904, le manège est propriété de la Municipalité qui l'utilisa durant de nombreuses années comme entrepôt, mais également comme lieu d'exposition ou encore comme local de vente. Après la Seconde Guerre mondiale, il retrouva durant une quinzaine d'année sa fonction d'origine en accueillant les exercices équestres des officiers.

A l'abandon depuis de nombreuses années, il sert actuellement d'entrepôt aux Services techniques de Saint-Imier. Les conditions d'entreposage ne sont cependant plus acceptables en raison de la vétusté du bâtiment et des nombreuses déjections de pigeons qui ont colonisé la charpente du bâtiment.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine architectural de notre cité. Et pourtant, il se dégrade lentement. L'usure de l'âge se faisant réellement sentir, il est temps que sa valeur historique soit reconnue et qu'une nouvelle vie lui soit donnée.

Sans nouvelle affectation, ce bâtiment nécessitera indéniablement des investissements de la part de la Municipalité, afin d'assurer la sécurité des riverains et d'éviter que certaines parties ne s'effondrent.

Selon le Conseil municipal, l'assainissement de ce bâtiment constituerait en outre une belle opportunité de réhabilitation dans un secteur en pleine mutation, avec notamment l'assainissement complet du complexe des halles de gymnastiques et le nouveau quartier du Réservoir dont les immeubles sont aujourd'hui sortis de terre.

Idée retenue unanimement

Suite à la motion acceptée par le Conseil de ville dans sa séance du 15 octobre 2015, une commission temporaire a été nommée dans un premier temps, afin d'étudier différentes propositions en vue de la réaffectation du bâtiment. Histoire de connaître l'avis des autorités et des associations locales et régionales, elle a adressé en avril 2016 un questionnaire à 64 institutions. Elle a reçu 28 réponses.

Déposée par l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB), l'idée d'une « Maison de la musique » a été retenue unanimement par la commission. Selon cette dernière, « le projet est porteur sous plusieurs aspects : l'absence d'une salle de musique de qualité dans le Jura

bernois, la mise en valeur d'un bâtiment protégé du patrimoine et l'aménagement d'une salle de concert pour toute la région, voire Bienne-Seeland et l'espace BEJUNE ».

Un rapport comprenant un avant-projet, un concept d'exploitation et une première estimation des coûts a été remis aux membres du Conseil de ville pour sa séance du 7 septembre 2017. Au vote, le rapport final proposant la création d'une nouvelle commission pour poursuivre l'étude du projet a été adopté à 21 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

Une opportunité intéressante au niveau suprarégional

Dans son rapport, la nouvelle commission temporaire « Maison de la Musique » souligne que « dans le Jura bernois, les projets de musique classique et de musique acoustique se voient souvent confinés dans des églises ou des salles polyvalentes. Ces lieux n'offrent pas les conditions requises pour des productions musicales adaptées aux standards de notre temps. »

Cette salle de concert, dotée d'une acoustique spécialement étudiée, pourrait dès lors se profiler comme un outil culturel unique et complémentaire dans l'Arc jurassien. Tenant compte de la réalité socio-économique de notre région tant par sa capacité d'accueil que par ses coûts d'exploitation, cette salle offrirait une alternative parfaite à la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds (1'200 places) et au Palais des Congrès de Bienne (1'200 places). Elle permettrait en outre à notre région de se profiler sur le plan musical en complémentarité des nouvelles infrastructures prévues spécifiquement pour les domaines des arts de la scène à Delémont (Théâtre du Jura) et à Bienne (Nebia, anciennement Théâtre Palace).

Le Conseil municipal, suivant en cela la Commission culturelle, estime que l'affectation proposée se justifie parfaitement et de manière complémentaire à l'offre existante au niveau de l'espace BEJUNE. Elle se justifie d'autant plus que l'Ecole de musique du Jura bernois, l'une des plus importantes du canton avec un millier d'élèves, a son siège à Saint-Imier.

Pour le Conseil municipal, il appartiendra toutefois à l'association nouvellement créée de donner à cette salle une dimension suprarégionale et d'importance cantonale, afin de lui assurer son positionnement au sein de l'Arc jurassien. Il lui incombera également de rechercher le solde du financement nécessaire à la transformation de l'ancien manège en « Maison de la Musique » et de garantir son budget de fonctionnement dans la durée.

Coût de l'opportunité

Comme mentionné en introduction, ce bâtiment se trouve depuis de nombreuses années dans un état déplorable. A plusieurs reprises, des jeunes y ont pénétré de manière illicite pour y installer un salon éphémère. Malgré les mesures prises par le Service bâtiments et infrastructures sportives, ils encourent des risques considérables.

Sans nouvelle affectation, le bâtiment nécessitera de toute manière des moyens conséquents pour sécuriser le lieu, et ce sans aucune plus-value pour notre commune. Cette situation conforte le Conseil municipal dans sa volonté d'agir.

Si aucune garantie ferme ne peut être donnée aujourd'hui quant à la réalisation de la « Maison de la musique », le Conseil municipal estime que le coût de l'opportunité de voir ce bâtiment rénové est relativement raisonnable au regard des investissements qui seront coûte que coûte nécessaires.

Les différentes commissions consultées estiment cependant que le crédit de CHF 50'000.- sollicité dans le but de finaliser le projet de « Maison de la Musique » ne doit pas englober un montant de CHF 10'000.- pour la recherche de fonds. Elles proposent ainsi de ne libérer immédiatement qu'un crédit de CHF 40'000.-.

Concernant la donation de l'ancien manège, la Commission bâtiments et infrastructures sportives y est favorable. Mais elle ne s'est pas prononcée sur la valeur vénale des bâtiments.

Sur recommandation des trois services de l'urbanisme, de l'équipement et des bâtiments, la commission estime que les routes et les trottoirs doivent rester dans le domaine public. En outre, au pied des escaliers, au nord des bâtiments se situe l'installation de sortie de la ventilation de la piscine ainsi que de nombreux tubes électriques. Le cas échéant, la donation devra donc se limiter aux contours du bâtiment (selon plan ci-dessous).



Un engagement financier connu et contenu

Selon le Conseil municipal et sur préavis de la Commission des finances, l'engagement financier total doit être défini et voté en une fois, afin d'éviter un découpage du projet et ainsi garantir la décision à l'organe compétent.

Du point de vue financier, le projet peut être découpé en trois parties :

1. crédit d'étude de CHF 40'000.- (initialement CHF 50'000.-) sollicité immédiatement après décision de l'organe compétent ;
2. subvention de fonctionnement de CHF 50'000.- par année durant 15 ans, soit un montant total de CHF 750'000.-;
3. cession à titre gratuit du terrain et du bâtiment de l'ancien manège à la structure qui sera en charge de mener le projet de construction puis de l'exploiter.

Sur la base du découpage parcellaire proposé par la Commission bâtiments et infrastructures sportives et par analogie à la détermination de la valeur des anciens abattoirs, la valeur vénale du bâtiment peut être déterminée comme suit : superficie de 780 m² (zone délimitée par le traitillé) x CHF 120.-/m², soit un montant total de CHF 93'600.-. La valeur comptable du bâtiment étant à CHF 0.-, cette donation n'aura ainsi aucune incidence sur les comptes communaux.

A titre d'information, la valeur fiscale officielle est de CHF 76'700.- (2014) pour une valeur d'assurance immobilière de CHF 285'000.-. Il est renoncé à confier une expertise externe en raison de l'état de délabrement des bâtiments.

Afin de définir l'organe compétent, l'investissement total peut être déterminé comme suit :

Désignation	[CHF]
Crédit d'étude (après retrait d'un montant de CHF 10'000.- non reconnu)	40'000.00
Subvention de fonctionnement de CHF 50'000.- par année durant 15 ans	750'000.00
Cession du terrain et des bâtiments à titre gratuit (selon valeur vénale estimée)	93'600.00
Arrondi	1'400.00
Total du crédit d'engagement	885'000.00

L'engagement financier demandé à la commune ne représente bien évidemment qu'une partie des coûts d'investissement et de fonctionnement. La décision de la Municipalité, si elle est positive, permettra ainsi aux porteurs du projet d'avoir un signal clair de la commune siège, sans pour autant disposer d'un chèque en blanc.

En effet, il appartiendra à l'association « Maison de la Musique » récemment créée de rechercher le solde du financement et de fédérer toute notre région autour de ce projet d'envergure. La Commission des finances propose de fixer les conditions suivantes :

1. Libérer immédiatement, en cas d'acceptation, le crédit d'étude de CHF 40'000.- en faveur de l'association « Maison de la Musique ».
2. Signer l'acte de donation du terrain et des bâtiments en faveur de la structure porteuse désignée, dès que la preuve du financement total et du fonctionnement aura pu être démontrée par l'association « Maison de la Musique ».
3. Libérer la subvention de fonctionnement de CHF 50'000.- par année dès que la preuve du financement total et du fonctionnement aura pu être démontrée par l'association « Maison de la Musique » et que la rénovation du bâtiment aura été réalisée.
4. Prélever le montant de la subvention de fonctionnement de CHF 50'000.- par année (CHF 750'000.— au total) dans le Fonds de développement de Saint-Imier, afin de neutraliser le coût pour la commune.

L'art. 11 al. 1 dudit fonds stipule ceci : « *Lors de l'adoption d'un projet de la Municipalité contribuant au développement de Saint-Imier, dans les domaines économique, de la formation, social, sportif, associatif, touristique ou culturel, l'organe compétent peut décider de prélever tout ou partie du montant nécessaire à son financement dans le Financement spécial destiné à promouvoir le développement de Saint-Imier.* »

Ainsi, si l'association « Maison de la musique » ne parvient pas à trouver le solde du financement nécessaire, l'engagement de Saint-Imier n'excédera pas les CHF 40'000.- nécessaires à l'élaboration du projet.

Le Conseil municipal estime que le risque est finalement relativement modeste comparé à l'opportunité que pourrait représenter la concrétisation de ce projet. Il est d'avis qu'il faut soutenir cet élan concret ainsi que l'ensemble des personnes qui s'attèlent activement à trouver une solution pour cette bâtisse actuellement à l'abandon.

Initiative en cours

En date du 9 novembre 2018 et sans préjuger de sa validité, le Conseil municipal a estimé que l'initiative déposée à la Chancellerie municipale le vendredi 26 octobre 2018 est conforme au droit et respecte les conditions fixées à l'art. 28 al. 2 lit. b, d et e du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

La collecte des signatures a ainsi pu commencer. Celles-ci devront être déposées à la chancellerie municipale dans les six mois.

L'initiative en cours vise à abroger la décision du Conseil de ville du 6 septembre 2018 concernant l'acceptation du rapport final de la commission temporaire « Maison de la Musique ».

Conformément à l'article 43 du Règlement d'organisation de la Municipale de Saint-Imier, le crédit qui vous est proposé pour décision est soumis au référendum facultatif (4% des ayants droit).

Le Conseil municipal estime dès lors qu'il ne commet pas un abus de droit en vous présentant pour décision le dossier de la Maison de la musique, conformément à la volonté démocratique exprimée par le Conseil de ville dans sa séance du 6 septembre 2018 (19 voix pour, 4 contre et 2 abstentions).

Préavis

Le projet de Maison de la Musique constitue aux yeux de l'Exécutif une très belle opportunité de voir ce magnifique bâtiment retrouver son lustre d'antan.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base des préavis favorables des différentes commissions consultées (bâtiments, culture, finances), le Conseil municipal, à une forte majorité, vous propose de libérer un crédit d'engagement CHF 885'000.-, avec prélèvement de CHF 750'000.- dans le Fonds de développement de Saint-Imier, ainsi que de céder gratuitement le terrain et les bâtiments de l'ancien manège à une structure porteuse à créer, conformément aux conditions exposées plus haut.

Ouverture de la discussion :

M. Claude-Alain Tanner, président : "L'entrée en matière est-elle combattue ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate que ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion."

M. Denis Gerber, PLR : "Le bâtiment du manège est un témoin de l'Histoire de notre localité. Le service des monuments historiques de notre canton le classe comme édifice de typologie rare. Depuis 1904 il est propriété de notre Municipalité. Il se dégrade de plus en plus. Nous nous devons de réagir et lui redonner une nouvelle vie en lui reconnaissant de manière tangible sa valeur historique. En date du 15 octobre 2015 une motion déposée par notre groupe a été acceptée et une commission a été nommée par notre conseil pour étudier diverses propositions de réaffectation. Très rapidement l'idée d'une Maison de la musique a été retenue à l'unanimité des membres de la commission. Le 7 septembre 2017 un premier rapport nous a été présenté. La poursuite de l'étude a été acceptée par 21 voix contre 4 et 1 abstention et dans la foulée une nouvelle commission temporaire nommée. Le projet d'une salle offrant une alternative aux salles des grandes villes nous entourant a été étudié et un rapport final a été soumis à notre conseil le 6 septembre 2018 et accepté à une forte majorité : 19 voix pour, 4 non, et 2 abstentions. Entre temps une association "Maison de la musique" a été créée et il lui revient :

- De rechercher le solde du financement
- De fédérer la région autour de ce projet.

Nous avons en main le rapport du Conseil municipal qui après avoir consulté les diverses commissions directement ou indirectement concernées propose un engagement financier total évitant un découpage du projet :

- Crédit d'étude de CHF 40'000.-.
- Subventionnement de fonctionnement de CHF 50'000.- par année sur 15 ans.
- Cession à titre gratuit du terrain et du bâtiment en y intégrant les remarques des commissions techniques.

Soit un crédit d'engagement de CHF 885'000.-.

Une décision positive de ce soir va donner un signal clair aux porteurs du projet. Mais il n'y pas de chèque en blanc ! Un montant de CHF 40'000.- serait libéré pour peaufiner l'étude. Mais si l'association "Maison de la musique" ne parvient pas à trouver le solde du financement nécessaire, notre engagement s'arrêtera là. Comme le Conseil municipal, notre groupe est d'avis qu'il faut mener à terme cette étude ! Une solution pour notre manège est à portée de main ! Avons-nous entendu d'autres projets concrets pour ce vétuste, mais historique bâtiment du manège dans nos travées ? A ma connaissance non ! Par conséquent notre groupe veut donner une chance pour que soit finalisée la solution soumise à notre conseil ce soir et préavise favorablement la libération :

- D'un crédit d'engagement de CHF 885'000.- avec prélèvement de CHF 750'000.- dans le Fonds de développement de Saint-Imier.
- La cession gratuite du terrain et des bâtiments de l'ancien manège."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Ce soir, il est demandé une somme d'argent importante pour réaliser et contribuer au fonctionnement du projet "Maison de la musique". Malheureusement, la fraction socialiste constate que ce dossier, mal emmanché au départ, pose problème. D'habitude, une structure (association ou fondation) se crée et propose un projet puis, seulement ensuite, selon le principe de subsidiarité, la collectivité est sollicitée. Ici, on fait les choses à l'envers. La fraction socialiste considère en effet que, avant de demander des fonds publics, il est essentiel de créer d'abord une structure qui développe un projet dans lequel le financement est déjà trouvé ! Le rôle de l'Etat est de soutenir des initiatives et c'est tout. D'autre part, la fraction socialiste voudrait vous rendre attentifs au fait qu'elle a bien compris que l'aide financière de la commune n'ira pas au-delà de ce qui est proposé ce soir. Elle estime toutefois que de voter un tel crédit maintenant, au lieu d'attendre que les conditions énoncées dans ce rapport soient satisfaites, n'est pas acceptable. Cela la conforte dans l'idée que l'on veut passer en force. Voter le crédit d'étude, adapté aux frais d'étude du projet suite à la demande de la fraction socialiste, aurait, selon nous, suffi dans un premier temps. Par ailleurs, elle réitère sa demande que la population imérienne puisse se prononcer sur cet objet vu le refus par ARC et le PLR de laisser cette possibilité ouverte. Le signal clair de la commune siège dont on parle dans le rapport n'est en fait qu'une promesse sous condition ! La fraction socialiste considère que le vrai signal clair à donner à l'association déjà créée est un vote de la population sur ce projet. La fraction socialiste passera si nécessaire par le référendum facultatif. Elle attend par ailleurs la suite des événements à propos de l'initiative déposée."

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant la subvention d'investissement de CHF 885'000.- pour la Maison de la musique. La fraction ARC a été dès le début favorable à la mise sur pied de ce projet et considère que c'est une belle opportunité pour Saint-Imier de se doter d'un outil de cette qualité. Elle accepte à l'unanimité la libération d'un crédit de CHF 885'000.-, avec prélèvement

de CHF 750'000.- dans le Fonds de développement de Saint-Imier, ainsi que de céder gratuitement le terrain et les bâtiments de l'ancien manège à une structure porteuse à créer."

Au vote, le crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de CHF 885'000.- (CHF 790'000.- en cash et CHF 95'000.- d'estimation de la valeur de la donation) pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège est accepté par 22 voix pour, 4 voix contre. Il y a 0 abstention.

9. Rapport final des motions groupées « Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier », déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, et « Paiement de 50% des jetons de présence en bons CIDE », déposée le 12 mars 2018 à la chancellerie municipale par la fraction libérale-radical : approbation

Rapport du Conseil municipal (Points 9 et 10) :

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport final établi par la commission temporaire « Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier ».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Législatif de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

Selon le souhait de la commission temporaire et afin de permettre une entrée en vigueur du nouveau règlement avec la prochaine législature, le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier sera soumis au vote de votre autorité au point suivant de l'ordre du jour. En cas de refus du rapport final, ce point de l'ordre du jour deviendra sans objet.

Finalement, en accord avec la commission de révision, il appartiendra au Conseil municipal, en cas d'acceptation du règlement, d'édicter une ordonnance d'application précisant la rétribution en jetons de présence des séances de bureau et des différentes séances de travail pour les commissions d'école.

L'acceptation du Règlement par le Conseil de ville correspond à la libération d'un crédit d'engagement estimé à quelque CHF 50'000.- pour l'année 2019. Le montant sera ensuite intégré dans le processus budgétaire pour l'année 2020.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical a étudié de manière attentive le rapport qui nous a été soumis pour approbation aujourd'hui. Notre fraction est satisfaite qu'une partie des jetons de présence sera, sous réserve de l'acceptation du point 10, désormais payée en bons CIDE répondant ainsi à sa motion déposée le 12 mars dernier. Notre fraction accepte le rapport tel qu'il nous a été présenté."

M. Patrick Domon, ARC : "Comme le veut le règlement, je signale avoir un intérêt dans cette votation, faisant partie, en tant qu'indépendant, d'une entreprise membre du CIDE. Il en est de même pour ma collègue Mme Mélanie Kernen, ARC. Nous allons donc nous abstenir au moment du vote. Maintenant, voici notre déclaration. La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport fourni par la commission temporaire chargée de traiter les motions groupées PLR et socialistes, liées aux sujets des indemnités et frais de vacation des autorités municipales et des modalités de paiement des jetons de présences des représentants au

législatif de notre commune, et en remercie ses auteurs. La partie relative à la revalorisation de la rémunération et des défraiements des postes de conseillers municipaux ou maire n'a soulevé aucune contestation. Au contraire, il semble à notre fraction qu'il était temps de repenser la reconnaissance financière de nos élus, et les réponses amenées par la commission chargée du traitement de cet objet nous conviennent totalement. Concernant ensuite les modalités de rémunération de nos représentants et élus au législatif, force est de constater que la proposition de les rétribuer sous la forme de bons CIDE pour ce qui correspond aux dus liés aux jetons de présence a été la source de nombreuses discussions et de débats intenses. Effectivement, et même si la fraction dans sa majorité est absolument favorable au soutien du commerce local, la formule proposée n'a pas séduit tout le monde, pour trois raisons principales qu'il nous semble franc de livrer aujourd'hui, dans un souci d'honnêteté et de transparence.

- 1) La liberté pour tout un chacun de dépenser son salaire où bon lui semble est un fondement important de la liberté individuelle. Au même titre qu'il nous paraîtrait inopportun pour quiconque de se voir, dans sa vie professionnelle, rétribuer de façon à orienter ses achats dans tel ou tel commerce, il nous semble aujourd'hui un peu cavalier d'astreindre nos élus au législatif, qui font d'ores et déjà preuve d'un investissement tout particulier pour leur communauté, à dépenser le fruit de leur travail dans un nombre restreint de commerces. Si, certes, c'est d'un montant relativement peu conséquent qu'il s'agit, c'est bien de valeurs dont nous parlons. A noter que l'intégralité des détracteurs admettent volontiers dépenser bien plus que ce montant, chaque année, dans notre Cité... .
- 2) Le CIDE ne regroupe aujourd'hui qu'une partie de nos commerçants locaux. Quel peut donc être le sens d'un soutien commercial de notre commune s'il ne permet pas de favoriser l'ensemble des personnes qui s'y investissent ? Renseignements pris, certains acteurs commerciaux locaux n'ont pas les moyens ou l'envie d'adhérer au CIDE, pour des raisons financières et/ou idéologiques. Quid alors du soutien de nos élus à ces personnes qui, malgré tout, subissent également les aléas de la conjoncture actuelle et les difficultés liées au statut d'indépendant ? Pour certains membres de notre fraction, le CIDE, bien que tout à fait digne d'intérêt et de respect, ne saurait être vraiment représentatif de tous les acteurs commerciaux locaux actuels. En ce sens, le parti pris de rémunérer nos élus en bons CIDE apparaît comme une manière de favoriser CERTAINS commerces locaux, et pas LE commerce local.
- 3) Le CIDE sera, si ce rapport est accepté, considéré comme bénéficiaire, via un règlement communal, de favoritisme et de soutien par la commune. Effectivement, en rémunérant ses élus législatifs en bons, la Municipalité admet contribuer au développement des commerces labellisés. Or, et à notre connaissance, la commune ne fait pas partie du comité de ladite association. Que se passera-t-il, dans 10 ans, si les buts et fonctionnements du CIDE se modifient au point de ne plus correspondre à l'action initiale pour laquelle nous votons ce soir ? Quel contrôle avons-nous sur le devenir d'un groupe que nous décidons de soutenir aujourd'hui inconditionnellement via la modification d'un règlement communal ?

Au vu de ce qui précède, et en laissant comme d'habitude la liberté de vote à ses membres, la fraction ARC accepte à sa majorité le rapport proposé. Toutefois, pour aller au bout de ses convictions, notre fraction souhaite que le CIDE, puisqu'alors considéré dès à présent comme "représentant des acteurs commerciaux locaux", trouve une façon de favoriser, pratiquement et financièrement, l'adhésion de quiconque pourrait justifier d'une activité commerciale locale (par exemple par une campagne visant à inciter et favoriser l'adhésion des acteurs locaux,...), afin que chacun puisse se sentir soutenu au même titre par notre décision. Parallèlement, et afin de pouvoir assurer la pérennité de la mission pour laquelle notre commune s'apprête à rémunérer ses élus via des bons CIDE, nous souhaitons que la perspective d'intégrer une représentation communale dans le comité du CIDE soit envisagée."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne vais pas réagir aux déclarations de M. Patrick Domon, ARC. Je souhaite juste apporter une précision. Je remercie M. Patrick Domon, ARC, d'avoir signalé son intérêt, ainsi que celui de Mme Mélanie Kernén, ARC. Le règlement d'organisation précise qu'il est nécessaire de s'annoncer lorsqu'il existe un intérêt direct, mais qu'il n'est pas nécessaire de s'abstenir de voter."

M. Thierry Spring, PLR : "Je voulais aussi vous signaler que je suis, aussi, membre du CIDE."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a étudié en détail le rapport final des deux motions. Signalons d'entrée que ce n'est pas courant de faire traiter deux motions par la même commission mais cela montre que c'est parfaitement possible de fonctionner ainsi. Du côté de la motion PLR, l'idée était de faire un signe d'encouragement pour le commerce local et du côté socialiste il y avait nécessité de revoir le règlement des indemnités afin de rétribuer à sa juste valeur les différentes tâches des personnes qui s'engagent pour le bien de la collectivité. Nous pensons que le but est atteint avec la proposition qui nous est faite ce soir et nous allons soutenir ce rapport à l'unanimité. Nous signalons toutefois que la problématique des bons CIDE et de l'égalité de traitement entre tous les commerçants de la Ville a suscité un débat.

Au vote, le Rapport final des motions groupées « Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier », déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, et « Paiement de 50% des jetons de présence en bons CIDE », déposée le 12 mars 2018 à la chancellerie municipale par la fraction libérale-radical, est approuvé par 24 voix pour, 1 voix contre. Il y a 1 abstention.

10. Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier : approbation

M. Claude-Alain Tanner, président, propose de parcourir le règlement article par article.

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Christian Tharin, PLR : "Article 2 : La fraction libérale-radical salue la volonté de la commission temporaire d'augmenter le jeton de présence pour le secrétaire des verbaux, pour autant qu'il ne soit pas membre du personnel communal. Cela valorise en effet le travail supplémentaire fourni par le membre de cette commission. Néanmoins, la fraction libérale-radical juge que l'augmentation proposée est disproportionnée vis-à-vis du jeton de présence du président d'une commission si ce dernier ne fait pas partie du Conseil municipal. Toutes les commissions temporaires ainsi que la commission de gestion sont en effet concernées par ces changements. De ce fait, notre fraction demande à ce que le jeton de présence proposé pour le secrétaire des verbaux, pour autant qu'il ne soit pas membre du personnel communal, soit fixé à CHF 75.-. Nous justifions cette proposition par le fait que le président d'une commission porte la responsabilité des décisions prises par cette dernière et que malgré cela et selon la proposition de la commission temporaire, il serait rétribué le même montant que son secrétaire PV. Il ne nous paraît en effet pas logique que la personne devant porter les responsabilités des décisions prises et que ces dernières puissent potentiellement le conduire à des procédures judiciaires soit indemnisé de la même manière qu'un membre de sa commission rédigeant "simplement" un procès-verbal. D'ailleurs, le patron de chaque entreprise a en principe une meilleure rétribution que le secrétaire de direction. De par notre proposition, nous souhaitons garder une certaine attractivité pour la fonction de président d'une commission municipale tout en étant satisfait que le travail supplémentaire fourni le secrétaire PV ait été pris en compte."

M. Claude-Alain Tanner : "Nous allons passer au vote la proposition du PLR. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent que le jeton de présence pour le secrétaire des verbaux, pour autant qu'il ne soit pas membre du personnel communal, soit fixé à CHF 75.-, sont priés de le manifester en se levant."

La modification est acceptée par 12 voix pour, 10 voix contre. Il y a 4 abstentions.

M. Christian Tharin, PLR : "Article 8 : La fraction libérale-radical propose une modification de l'alinéa 2, à savoir : Pour les séances plénières, les membres du Conseil de ville et de son bureau reçoivent leurs jetons de présence sous forme de bons CIDE."

M. Patrick Tanner, maire : "Je me permets juste, M. Christian Tharin, PLR, de demander une précision. Vous parlez des séances où le bureau du Conseil de ville doit se réunir pour discuter de tel ou tel objet ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Exactement."

M. Patrick Tanner, maire : "D'accord."

M. Claude-Alain Tanner : "Nous allons passer au vote la proposition du PLR. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent que pour les séances plénières, les membres du Conseil de ville et de son bureau reçoivent leurs jetons de présence sous forme de bons CIDE, sont priés de le manifester en se levant."

La modification est acceptée par 11 voix pour, 10 voix contre. Il y a 5 abstentions.

M. Thierry Spring, PLR : "Cette demande de modification est due au fait que dans le Rapport final à l'attention du Conseil de ville il est écrit : En outre, il est désormais prévu de rémunérer par le versement d'un jeton de présence les séances plénières de bureau convoquées officiellement."

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical approuve la nouvelle mouture du "Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier". Nous nous permettons également d'adresser nos remerciements aux commissaires de la commission temporaire pour le travail fourni."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste approuve cette modification du règlement à l'unanimité."

M. Patrick Domon, ARC : "Nous avons donné toutes nos positions au point précédent. Nous ne rajoutons rien de plus."

Au vote, le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier, avec les modifications apportées, est approuvé à l'unanimité.

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite simplement adresser à votre assemblée, au nom de l'exécutif futur, nos sincères remerciements pour la confiance et le témoignage de reconnaissance que vous faites aux autorités exécutives. Merci beaucoup."

11. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai reçu une motion sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole."

M. Denis Gerber, PLR : "Motion intitulée : Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral. Le PLR propose deux pistes pour amener plus d'électrices et d'électeurs à participer aux votations communale, cantonale et fédérale. Le 25 novembre 2018, lors de l'élection du Conseil de ville, 36 % des électeurs seulement ont voté, soit 1066 électeurs sur 2959. Et pourtant les partis engagés dans la campagne ont cherché à informer la population : débat public, conférences de presse, présence régulière dans les médias, animations conviviales sur les places et dans les rues, informations régulières par divers moyens, courriers personnalisés. Cependant 6 citoyennes ou citoyens sur 10 n'ont pas participé à l'élection de leurs autorités législatives et exécutives. Ce taux de participation bas inquiète, étonne et questionne. Pourquoi une si faible participation surtout lorsqu'il s'agit par exemple d'élire les autorités, c'est-à-dire de choisir les personnes qui vont décider de projets importants qui auront un impact sur la qualité de vie des habitants, sans oublier que parfois aussi il y aura peut-être des conséquences financières soit au travers de l'augmentation de taxes, voire de la quotité d'impôt. Ce phénomène n'est pas propre à Saint-Imier, mais il est en progression, sur le plan local, avec quelques rares et fragiles regains temporaires. Si en 2013 65 % du Corps électoral ont participé en raison du choix à exprimer sur l'appartenance cantonale, il faut constater que très régulièrement moins d'un citoyen sur deux (46 % pour le problème de la vitesse sur le Pod) voire moins d'un sur trois se sent concerné (27 % pour un crédit d'engagement de plus de CHF 3'000'000.-) ! Il y a certainement de nombreuses raisons liées à cet abstentionnisme. Le groupe PLR est d'avis qu'il y a également des remèdes afin de redonner goût aux citoyennes et citoyens de voter et participer, en ayant le sentiment d'un vote utile qui compte et qui est pris au sérieux par les autorités. Le PLR propose deux pistes pour augmenter la participation du Corps électoral :

1. Le Conseil municipal, responsable de la communication, édite et distribue 2 à 3 fois par année un magazine qui présente les projets importants de la législature. De nombreuses communes distribuent, certaines depuis plusieurs décennies, un magazine à leurs habitants. Un magazine a retenu l'attention du PLR, il s'agit d'Aigle-Infos, un journal de 4 pages de la commune d'Aigle dont nous joignons un exemplaire à la motion.
2. Inviter une fois par année les électeurs et électrices à une soirée d'information qui aurait pour thèmes :
 - Comment remplir correctement son bulletin de vote ?
 - Expliquer les systèmes proportionnel et majoritaire.
 - Présenter le Conseil municipal et le Conseil de ville.
 - ...

Il est évident qu'il y a certainement d'autres pistes à étudier. Il s'agit d'être pragmatique et réaliste et de trouver des solutions simples et financièrement acceptables par rapport à l'objectif à atteindre. Nous proposons qu'en cas d'acceptation la motion soit remise à la Commission économie et tourisme pour traitement."

M. Patrick Tanner, maire : "Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien. Maintenant, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département Action sociale : "Nous remercions le PLR pour son interpellation qui permet de dresser un petit état des lieux sur le Parlement des jeunes. L'outil a été mis en place en collaboration avec le ceff et devrait permettre à terme de réunir sur une plateforme virtuelle, des jeunes ou des groupes de jeunes afin de pouvoir débattre des questions qui les occupent. Son caractère évolutif permettra également une utilisation par les écoles. A notre connaissance, les jeunes de notre région n'ont pas encore été sollicités, si ce n'est via des phases tests, et les réalisations de ce cyber-parlement, puisque c'est de cette question qu'il s'agissait dans votre interpellation, sont donc encore concrètement "inexistantes", même si elles ne devraient plus tarder, puisque l'outil a été finalisé. M. Alexandre Bédât, chef de notre Service action sociale, s'est rendu à l'une des séances de ce projet pour exprimer certaines interrogations, et pour s'enquérir des finalités visées par cet outil destiné aux jeunes de notre région. Selon les dernières informations obtenues, une demande est en cours auprès du CJB, visant la reprise du mandat par le délégué interjurassien. Ils seraient actuellement en attente d'un devis du ceff pour l'exploitation de l'outil. Nous avons également largement évoqué la question lors de la dernière Commission de la jeunesse. Fort de quelques 15 années d'expérience dans le domaine de la jeunesse, M. Alexandre Bédât, chef du Service action sociale, y a partagé l'opinion exprimée par certains membres quant à l'importance de penser aussi à faire se rencontrer physiquement les jeunes, notamment dans le cadre d'un éventuel Parlement des jeunes, sous une forme plus "traditionnelle". Dans cette réflexion, la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ) serait également une ressource à disposition des jeunes pour aider à la réflexion autour de la création potentielle d'un parlement des jeunes à Saint-Imier ou dans la région. La question revêt un caractère politique clair, et en ce sens, il semblerait plus que correct, à ce stade tout à fait terminal de cette législature, de laisser à nos futurs élus le rôle de se prononcer sur cette question et de porter ensuite le projet découlant de l'un ou l'autre choix, si tant est qu'il s'avère nécessaire de trancher. A noter encore qu'à ce jour, excepté l'apport financier initial de CHF 10'000.-, ainsi qu'une participation modeste aux frais d'hébergement du site, le projet de cyber-parlement n'a sollicité ni frais, ni mise à disposition de forces vives au sein de l'administration communale."

M. Denis Gerber, PLR : "Je suis très peu satisfait de la réponse qui a été donnée. Il a fallu attendre pratiquement 5 ans, pour entendre une réponse, qui, en quelque sorte, montre qu'il ne s'est rien passé. On ne va pas polémiquer avant Noël, on y reviendra après."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'ai un complément d'information à l'interpellation de Mme Josika Iles, ARC, au sujet de la nouvelle desserte en transports publics à Saint-Imier. Le Conseil municipal se réjouit de la mise en service, depuis le 10 décembre 2018, de la nouvelle ligne de bus à Saint-Imier. Cette mise en service fait suite à l'acceptation du crédit de CHF 477'000.- par le Conseil de ville pour l'amélioration de la desserte locale en transports publics. Il s'agit d'un point de départ d'une nouvelle ère pour les transports publics à Saint-Imier avec un horaire régulier et une certaine consistance. Certaines modifications au projet sont toutefois intervenues en cours de route. L'Office des transports publics a décidé unilatéralement :

1. De réduire le nombre de courses quotidiennes à huit en 2019 et dix en 2020 et 2021 (en lieu et place de neuf, respectivement onze).
2. De ne pas entrer en matière en 2019 pour le cofinancement des deux courses existantes déjà à l'horaire.

Les incidences financières pour la Municipalité restent mesurées, les deux modifications opérées par l'Office des transports publics se compensent partiellement. Quoi qu'il en soit, l'enveloppe déterminée par le Conseil de ville dans sa séance de juin 2018 sera respectée."

Mme Josika Iles, ARC : "Merci pour ces précisions."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Le PLR avait déposé une interpellation concernant les représentations à SASDOVAL, à laquelle je n'avais que partiellement répondu par la voix de M. Patrick Tanner, maire, lors du Conseil de ville du 25 octobre 2018, en attente que le Conseil municipal statue officiellement sur le type de représentations souhaité. Pour rappel :

- La première option verrait le membre de l'exécutif en charge du département être accompagné d'un élu au législatif.
- La deuxième option élirait deux membres au législatif, excluant ainsi la représentation exécutive communale.

Je me permets donc d'amener ce complément à ma réponse, puisque le Conseil municipal, unanime, a choisi l'option mixte. C'est bel et bien un représentant de l'exécutif, ainsi qu'un représentant du législatif, qui représenteront notre commune dans SASDOVAL pour la prochaine législature. J'espère ainsi avoir répondu complètement à l'interpellation précitée."

M. Denis Gerber, PLR : "On s'y attendait un peu. Cette option ne nous dérange pas. Ainsi, le Conseil municipal est aussi représenté. J'ai une petite question. Est-ce que l'on ne devrait pas modifier notre règlement des commissions, où il est écrit : "10 membres" ? "

M. Patrick Tanner, maire : "Merci M. Denis Gerber, PLR, de nous faire remarquer quelque chose à laquelle nous n'avions pas pensé. Je ne savais pas que cette représentation était inscrite dans le règlement. Si c'est le cas, ce règlement est de votre compétence. Donc, sa modification sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville, dans le but de l'adapter."

M. Denis Gerber, PLR : "Très bien, alors nous acceptons la représentation : 1 membre du Conseil de ville, 1 membre du Conseil municipal, et que l'ordre du jour du prochain Conseil de ville soit établi sur cette base."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Je reviens sur l'interpellation PLR : Boîte à troc. J'avais déjà répondu, en partie, dans une séance précédente. Après réflexion, avec l'approbation de la Commission culturelle, et aussi sur suggestion d'un citoyen, je propose d'utiliser deux cabines téléphoniques désaffectées (celle qui se situe devant le magasin Denner, et celle située au Nord-Est de la Place du 16 Mars) à des fins culturelles, plutôt que des caissettes à journaux comme il avait été envisagé au départ. A ma connaissance, Swisscom met en effet gratuitement à disposition ces cabines pour les communes qui en feraient la demande. Je vais faire cette demande auprès de l'opérateur en début d'année prochaine pour finaliser ce projet. Ainsi, cela permettra l'échange de bouquins dans ces cabines qui seront aménagées, décorées par des élèves, comme proposé. Je pense que c'est plus sécurisant d'avoir des cabines finalement. Je ne sais pas ce que vous en pensez M. Corentin Jeanneret, PLR."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Je remercie M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, pour sa réponse qui me satisfait. C'est vrai que je n'y avais pas pensé. Allons de l'avant avec ce projet."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Parfait."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien, y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas reçu d'interpellation ce soir. Y a-t-il quelque chose ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant."

12. Petites questions

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais apporter une réponse à Mme Elisabeth Beck, PS, au sujet du bassin de natation. Nous avons reçu le rapport de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST). Ce rapport examine la trichloramine dans l'air. Les valeurs analysées respectent les recommandations. Je cite : "Les concentrations de trichloramine mesurées dans l'air de la piscine sont en dessous de la valeur limite et ne demandent pas de prendre de mesure urgente.". Le rapport nous recommande néanmoins de refaire des contrôles dans un délai de 4 à 6 mois. Concernant l'air ambiant, je peux aussi vous préciser qu'il doit être quelques degrés supérieurs à la température de l'eau. Avec la conception actuelle (plafond très bas), il est vrai que souvent il fait très chaud. Mais, à ce jour, toutes les valeurs sont dans les normes. Le Service des bâtiments et infrastructures sportives n'a plus reçu de plaintes des utilisateurs comme cela a été le cas au moment de la réouverture. Le rapport de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST) est à dispositions des personnes intéressées auprès de la cheffe de service. Ce rapport est complexe à lire et comprendre. Mais, à l'heure actuelle, on peut laisser le bassin de natation ouvert sans aucune crainte."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vous remercie de vos informations précieuses pour les personnes qui fréquentent le bassin de natation, et aussi pour les personnes qui donnent des cours et qui restent plusieurs heures de suite dans cet espace."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'ai reçu la réponse de l'OPC au sujet de la question de Mme Morgane Bussian, ARC, au sujet du Pont Sébastopol. Donc, le pont qui relie Saint-Imier à Villeret. Je vais vous lire la réponse que j'ai reçue :

"Monsieur,

Par le présent courriel, je peux vous transmettre la réponse suivante à la question de Mme Bussian concernant la problématique du bruit généré par le trafic au droit du passage sur le joint du pont Sébastopol à St-Imier :

1. Les anciens joints bitumineux étant fortement endommagés, ceux-ci ont été remplacés en 2016 par des joints métalliques avec gomme étant donné la problématique de la forte dilatation du pont. En effet, un remplacement des joints par des éléments polymères (bitumineux) ne permettaient pas de garantir les allongements du pont liés à la dilatation.
2. S'agissant de la problématique du bruit lors du passage des véhicules sur ces nouveaux joints, celle-ci n'est pas due à un manque d'entretien des joints mais réside dans le

phénomène de compression des roues au passage du joint ainsi que du changement de fréquence du bruit lié à la différence des matériaux entre le revêtement bitumineux de la chaussées et le joint métallique. Ce phénomène est identique lorsqu'un véhicule circule sur un couvercle de chambre de canalisations. Il est à noter que ce phénomène n'engendre pas nécessairement une augmentation du volume sonore mais une perception plus dérangeante liée au changement de fréquence du bruit.

3. Selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), le volume sonore est déterminé selon le trafic journalier moyen annuel et ne tient pas compte des effets de pointe. De ce fait, le bruit généré par le passage des véhicules au droit du joint en question n'est à ce jour pas déterminant.
4. Selon les conclusions du programme d'assainissement contre le bruit routier à travers la localité de St-Imier, les valeurs-limites d'immission du degré de sensibilité DS III (65 dBA le jour et 55 dBA la nuit) étaient respectées en 2012 pour l'ensemble des bâtiments situés dans le secteur du Pont Sébastopol puisque les immissions sonores s'élevaient à env. 58 - 60 dBA le jour et 46 - 48 dBA la nuit.

Il faut savoir qu'un doublement du trafic soit une augmentation annuelle de 1.5 % sur une période de 27 ans ou une augmentation annuelle de 2 % sur une période de 20 ans, équivaut à une augmentation du volume sonore de 2 à 3 dBA. Actuellement l'augmentation annuelle de trafic dans le vallon de St-Imier s'élève annuellement entre 1.2 et 1.7 % selon les comptages de trafic effectués régulièrement par notre office. De ce fait, on peut sans autre considérer que le volume sonore sur le tronçon de route considéré respecte les valeurs-limites d'immission fixées par l'OPB et qu'ainsi le canton n'a aucune obligation d'assainir ce tronçon de route.

5. Un contrôle régulier de l'état des joints est effectué par notre service d'entretien. A ce jour, il n'a pas été constaté de défauts nécessitant une réparation ou un remplacement desdits joints.

En fonction de ce qui précède, vous comprendrez que notre office n'entreprendra aucun travaux en lien avec le problématique citée en marge tant qu'aucun défaut de joints du Pont Sébastopol ne sera constaté.

En espérant avoir répondu à votre requête, je reste bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Avec mes meilleures salutations.

Cédric Berberat"

Donc, en conclusion, ils ne feront rien."

...Rires...

Mme Morgane Bussian, ARC : "Je remercie M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour la lecture de ce courriel. Bien entendu, je ne suis pas satisfaite. Je pense que les habitants qui m'avaient approchée, ne le seront pas non plus. Mais, vous n'y pouvez rien."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais apporter une réponse à M. Cyril Erard, ARC, au sujet de l'Espace Beau-Site. Les travaux sont terminés, et les puits de lumière installés. Nous sommes en fin d'exécution des travaux. Le décompte final fera partie des comptes communaux 2018. Ces derniers vous seront présentés pour approbation l'année prochaine. Vous vous inquiétiez aussi de savoir au bout de 2 ans

d'utilisation, quelle était la fréquentation, les recettes, les charges, et les retours des utilisateurs. A ce jour, on peut confirmer que tous les utilisateurs sont très satisfaits des locaux. Tout le monde a un avis très positif des locaux. Quant aux charges et recettes, elles seront présentées lors de l'approbation. La future Commission bâtiments et infrastructures sportives, en collaboration avec la Commission économie et tourisme, pourra développer une stratégie pour mieux faire connaître l'Espace Beau-Site. Le Service des bâtiments et infrastructures sportives est déjà satisfait de la fréquentation, avec certaines écoles qui louent déjà les locaux sur des semaines complètes. L'Armée suisse loue également les locaux. Grand nombre de citoyens imériens et de la région n'hésitent pas à louer l'Espace Beau-Site. L'offre touristique de notre région pourra même faire augmenter la fréquentation."

M. Cyril Erard, ARC : "Merci pour cette réponse. Je me réjouis de voir la suite de ce dossier."

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite déjà apporter une réponse à M. Denis Gerber, PLR, concernant la représentation au SASDOVAL. Après vérification, le nombre de membres ne figure pas dans le règlement des commissions permanentes. La modification demandée est donc de la compétence du Conseil municipal."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Y a-t-il encore des réponses aux petites questions ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai reçu une nouvelle petite question sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole."

M. Denis Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Vaisselle réutilisable, eau de Saint-Imier et carafe. Le groupe PLR demande qu'il soit étudié la possibilité qu'au niveau des séances du Conseil de ville et des diverses commissions municipales, il n'y ait, sur les tables, plus que de la bonne eau de Saint-Imier servie dans nos carafes et versée dans des verres réutilisables. Notre groupe est d'avis qu'il est de notre devoir en tant que représentants de la population de montrer l'exemple dans ce domaine sensible de la défense de notre environnement."

M. Patrick Tanner, maire : "Je prends note de votre proposition. Nous en discuterons avec le nouveau Conseil municipal pour vous apporter une réponse."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Y a-t-il encore des petites questions ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons passer au point suivant."

13. Divers et imprévu

Mme Joëlle Häller, PLR : "N'oubliez pas les portes ouvertes de la fondation Plein Soleil samedi 15 décembre de 9 h 30 à 15 h 00. Si cela vous intéresse joignez-vous à nous pour le verre de l'amitié. L'inauguration officielle aura lieu le printemps prochain."

M. Patrick Domon, ARC : "Ce soir, nous bouclons la série des séances non seulement de l'année, mais également celle de cette législature. On s'apprête à se quitter et, pour certain, à se dire "à l'année prochaine" pour l'entame d'une nouvelle période de 4 ans. Un grand merci

à toutes et tous. Parmi ceux qui ne seront plus là en février, il y a Christian Schluep et Francis Daetwyler. Un proverbe affirme, je cite : "le dialogue véritable suppose la reconnaissance de l'autre, à la fois dans son identité et son altérité". Votre investissement dans la politique imérienne a été une jolie chance d'apprivoiser cette citation. Il n'est pas nécessaire d'être d'accord pour échanger, pour trouver des solutions. Au contraire ! L'autre, dans les confrontations qu'il génère, peut être perçu comme une chance d'enrichir le débat. Vous avez été de ceux-ci. Soyez-en remerciés ! Nous souhaitons aussi bien évidemment remercier sincèrement les membres de notre fraction qui arrêtent là leur engagement politique. Il y a déjà Aurélie, Mélanie, Cyril, Alexandre, Fabien : vous avez siégé à nos côtés dans la liberté et la conviction qui ont lié nos trajectoires politiques. Ce fut un plaisir ! Votre engagement pour nos valeurs et notre Cité resteront ancrés. Nous nous sommes enrichis les uns des autres, et ça n'a pas de prix ! Toujours parmi ceux que nous ne reverrons pas l'année prochaine, il y a une personne de notre fraction qui mérite nos remerciements et quelques mots particuliers. Il s'agit bien sûr de Michel Jeanneret qui quitte le Conseil municipal à la fin de cette législature, après 14 ans au sein de l'exécutif. Entré en fonction en septembre 2004, il était atteint par la limite posée par le règlement communal, interdisant de se représenter lorsque l'on a passé 4 législatures au même poste. Avant de siéger à l'exécutif, Michel Jeanneret avait présidé la commission de l'école primaire. Au sein de l'exécutif, il a été en charge du département de l'équipement, animé du souci du bien commun. Il a connu une période marquée par de profonds bouleversements, avec l'irruption dans des domaines jusque-là caractérisés par le monopole, de libéralisations des marchés de l'électricité et du gaz. Il a participé à la stratégie fixée par le Conseil municipal et l'a mise en œuvre sans faille. Il n'a jamais été question que les libéralisations voulues au niveau national se traduisent par la privatisation ou la vente des réseaux communaux, ce qui se serait traduit par la perte d'emplois à Saint-Imier, la perte des bénéfiques pour la collectivité et la perte de moyens d'action essentiels pour le développement de Saint-Imier. A force d'initiatives courageuses et pionnières, la libéralisation du marché de l'électricité s'est faite jusqu'ici sans heurts pour la commune. Les emplois sont là, les revenus nécessaires au ménage communal ont été conservés, et grâce à la réunion des forces des communes du Jura bernois et du Jura, la vente d'électricité libéralisée se fait à de bonnes conditions pour les clients. La commune a conservé ses clients et elle leur offre des tarifs inférieurs à ceux de la région. Il faut encore rappeler la présidence de Diatel SA, occupée par Michel Jeanneret depuis 2007, qui a vu le réseau de télécommunication imérien doté de fibre optique intégrer la gestion communale. Si l'on ajoute à cela, le projet d'adduction en eau du puits profond en cours de réalisation et le projet pionnier d'utilisation de la chaleur voté ce soir, on constate que Saint-Imier dispose, en terme d'équipement et de gestion des réseaux (eaux propres, eaux claires, eaux usées, électricité, gaz, télécommunications et bientôt chaleur renouvelable) d'une situation tout simplement extraordinaire pour une collectivité publique. Michel, Ton intelligence, ton savoir, ta connaissance des dossiers, ta capacité de synthèse et ta vista ont énormément amené à la cause politique de notre Cité. Nous t'en remercions et nous nous en souviendrons. Mais ce que nous retiendrons également, ce sont les positions tranchées que tu savais défendre à l'aide d'une maîtrise d'élocution rare, un vocabulaire riche et précis, révélant l'homme de culture que tu es. Des sujets aussi divers que les raccordements de canalisations (qu'elles soient d'eau claire ou d'eau usée), la réglementation sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture du gaz naturel, les spécificités techniques concernant les différents modèles de camions poubelles disponibles sur le marché, etc... , devenaient, en t'écoutant, des leçons de bon français. De poésie par moment, dirais-je même, puisque, par exemple, je me rappelle à chaque utilisation de la carafe d'eau officielle de Saint-Imier, le caractère "chatoyant" de ses couleurs... . Un grand merci Michel, pour tout ce que tu as fait, tout ce que tu nous as montré, tout ce que tu nous as appris. Et à titre personnel, j'étends le sens de ce remerciement à des frontières plus larges que celles de la politique aux différents contextes que nous avons partagés. Tu as été et resteras un modèle pour moi, assurément ! La fraction ARC t'est extrêmement reconnaissante ! Merci... . Et puisque j'ai la parole, je la garde pour remercier une personne qui termine également son mandat au Conseil municipal, Madame Florine Pessotto-Bueche. Vous imaginez bien le petit vide au fond de moi dans lequel j'ai senti sombrer lors de la séance de fraction quand il a été convenu que ce serait

moi qui lui adresserais nos remerciements. Je réalisais être condamné à être bon dans mon discours ou à accepter de vivre une fin de semaine plus difficile à la maison... . Plaisanterie mise à part, nous tenons à te remercier sincèrement, Florine, pour avoir accepté, en cours de législature de reprendre la place laissée vacante par Mélanie Zwahlen-Erard. Je suis bien placé pour constater l'énergie qu'il a fallu y mettre, le temps qu'il a fallu trouver, le nombre de difficultés qu'il a fallu surmonter, les contrariétés qu'il a parfois fallu supporter. Tu l'as fait. Avec passion, comme tout ce que tu fais. Tu t'es impliquée sans compter dans des projets qui sont sortis de terre comme : la Fête des Voisins, Win 3 ou encore la création d'un poste de travailleur en milieu scolaire pour n'en citer que quelques-uns. Un grand merci à toi pour cet engagement sans faille. Tu arrives au bout de ce remplacement, mais à toi, on te dit "à l'année prochaine" puisque tu seras avec nous à la table. On se réjouit de te retrouver. Et pour terminer, nous souhaitons encore adresser nos félicitations et nos remerciements à Claude-Alain Tanner, déjà pour avoir présidé avec brio nos séances tout au long de cette année, mais aussi pour avoir assumé avec bienveillance, intelligence et rigueur les diverses représentations et tâches liées à sa fonction. Avec la fin de cette législature, Claude-Alain, tu vas non seulement laisser ta place de Président, mais également celle de conseiller de ville, puisque tu ne t'es pas représenté sur les listes de la prochaine législature. Une fois de plus, ton choix a été clair, sans équivoque, sans rancune ni remords. A ton image. Sache que nous regretterons tes prises de positions franches, ta compagnie et ta vision intelligente de la société et des enjeux de l'engagement politique. Nous te remercions infiniment pour ton apport à notre fraction durant ces années et te souhaitons le meilleur pour la suite ! Bon vent, l'ami ! Et reviens quand tu veux !

...Applaudissements...

M. Denis Gerber, PLR : "Je tiens ici à exprimer tous les remerciements de notre groupe à toutes les personnes qui ont œuvré durant ces 4 années de législature. Nous remercions les représentants PLR qui nous quittent, et ceux qui nous ont quittés en cours de route, ils auront droit à une petite fête qui sera organisée dans l'esprit PLR durant le premier trimestre de l'année prochaine."

...Applaudissements...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Nous arrivons au terme de ce dernier Conseil de ville de l'année et c'est avec honneur que je vais conclure définitivement cette législature, comme le veut la coutume, en dressant un petit bilan de l'année écoulée. En préambule, je vous remercie toutes et tous de m'avoir confié, voici une année, la présidence de ce conseil. C'est avec honneur et fierté que j'ai accepté cette noble tâche d'être le premier citoyen de la localité et que j'ai fait de mon mieux pour remplir cette fonction. Je ne vous cache pas l'affection que je porte pour notre Ville, Saint-Imier, cette commune qui m'a vu grandir et que j'ai vu aussi se développer au fil des années et rayonner au sein de la région. Au terme de cette année de présidence, j'aimerais tout spécialement remercier le parti ARC qui m'a fait confiance en me proposant à la présidence du législatif imérien. J'adresse également mes plus vifs remerciements au maire pour sa précieuse collaboration, aux membres du bureau, au personnel communal et tout particulièrement Tiago Rodrigues, notre vice-chancelier, pour son engagement sans faille et ses conseils avisés. Ce soir, je souhaite aussi m'adresser aux conseillères et conseillers de ville tout comme aux conseillers municipaux qui terminent leur mandat en cette fin d'année pour les remercier chaleureusement de leur investissement au service de la politique imérienne. Vous le savez, je vis également mes dernières minutes de politicien dans cette salle et c'est avec émotion que je prends congé de vous mais aussi de cette expérience politique. Si j'ai fait de sympathiques rencontres et que j'ai connu de beaux

moments en participant à la concrétisation de projets qui me tenaient à cœur, j'ai aussi connu des épisodes pénibles et parfois affligeants. C'est apparemment cela la vie d'un politicien ! Rappelez-vous en début d'année, dans mon discours d'introduction, j'avais cité une déclaration de l'humoriste français Coluche... . Pour conclure ce conseil et cette législature, je vais à nouveau lui rendre hommage en reprenant une de ses citations qui résume assurément bien mes pensées. Coluche disait : "La droite a gagné les élections. La gauche a gagné les élections. Quand est-ce que ce sera la France qui gagnera les élections ?" C'est dans cet état d'esprit que je me suis présenté, en 2014, pour occuper la fonction de conseiller de ville. Aujourd'hui, je reste encore convaincu, qu'importe la couleur politique, que le point commun qui nous réunit toutes et tous dans cette salle est toujours le même : Saint-Imier, son développement et le bien-être de sa population. J'aurais bien voulu quatre ans plus tard établir un constat différent et vous dire que c'est Saint-Imier qui a gagné ! Je dois malheureusement bien admettre que ce n'est pas toujours le cas puisque les "rivalités" partisans et autres débats improductifs engendrent régulièrement le report voire même l'avortement de certains projets. C'est bien désolant car ce sont Saint-Imier et ses habitants qui en subissent les conséquences ! Certains le manifestent comme ils peuvent par leur indifférence au monde politique. Les dernières votations communales parlent d'elles-mêmes : 2 électeurs imériens sur trois ne se sont pas déplacés aux urnes. C'est bien triste ! Réagissons ! Et réagissez lors de la prochaine législature ! Comme plusieurs conseillères et conseillers de ville ce soir, je ne serai plus à vos côtés ces quatre prochaines années. Toutefois, j'aurai tout loisir et surtout de l'intérêt à suivre attentivement vos débats, vos idées, vos projets et vos actions qui seront relayés dans la Feuille d'avis mais aussi grâce aux investigations menées par les journalistes, que je remercie au passage pour leur précieux travail. Pour terminer, je souhaite féliciter les élus qui occuperont les sièges de notre conseil dès l'année prochaine. Je les remercie déjà de l'énergie qu'ils investiront et du temps qu'ils consacreront au développement de notre Ville et au confort de ses habitants. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de Joyeuses fêtes ainsi qu'une année 2019 pleine de bonheur pour vous, vos familles et la population imérienne. Merci de votre attention."

...Applaudissements...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Avant de conclure définitivement ce conseil, je vous rappelle le déroulement de la soirée. Pour celles et ceux qui participent au repas de fin d'année, je vous invite à vous déplacer à la Clientis Arena. L'apéritif se déroulera, au premier étage de la patinoire, au bar du HC Saint-Imier. Nous rejoindrons ensuite la buvette de la patinoire, appelée désormais Bats Club, pour un repas convivial, au chaud rassurez-vous !"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je lève cette séance et me réjouis de trinquer avec vous."

...Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 04.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :